



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3690

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Meyzieu**

objet : **Modernisation de la station d'épuration (STEP) de Meyzieu (tranche 2) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention d'équipement auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau**

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Colin

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 18 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 10 juillet 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beutemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burillon, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), MM. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb.

**Conseil du 8 juillet 2019****Délibération n° 2019-3690**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Meyzieu

objet : **Modernisation de la station d'épuration (STEP) de Meyzieu (tranche 2) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention d'équipement auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 13 juin 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce projet fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

**I - Rappel du contexte**

La STEP de Meyzieu a été construite et mise en service en 1989. Elle assure le traitement des eaux usées de plus de 30 000 habitants. Le rejet des eaux traitées se fait dans le canal de Jonage, en un point situé en amont du plan d'eau du Grand Large.

En 2008, la Communauté urbaine de Lyon a été mise en demeure par les services de l'État de mettre en conformité le système d'assainissement de Meyzieu au regard de la directive sur les eaux résiduaires urbaines n° 91/271/CE.

Pour répondre à cette mise en demeure, un projet de reconstruction de la STEP a été défini en 2009. Ce projet a été décliné en 2 phases successives :

- une première phase d'aménagement transitoire de la STEP devant permettre d'atteindre, à court terme, la conformité réglementaire du système d'assainissement et de répondre ainsi à l'urgence de la mise en demeure adressée par les services de l'État,
- une seconde phase d'aménagement définitif de la STEP.

La première phase a été réalisée au cours de la précédente PPI, entre 2010 et 2013, et a permis d'atteindre la conformité réglementaire. Elle a consisté à construire des ouvrages pour le traitement des eaux usées par temps de pluie pour un montant de 8 325 500 € HT.

Aujourd'hui, la seconde tranche de travaux doit être engagée afin de finaliser la rénovation de la STEP et de maintenir durablement la conformité réglementaire du système d'assainissement :

- les ouvrages de traitement biologique ainsi que ceux de la filière boues, dont le fonctionnement a été jusqu'à présent maintenu, sont vétustes et en limite de capacité ; ils doivent être reconstruits,
- les capacités du traitement biologique de la STEP doivent être augmentées, compte-tenu que la population raccordée au système d'assainissement est amenée à croître dans les prochaines décennies,
- le niveau de traitement de la STEP pourrait être renforcé, notamment, en application de la directive-cadre sur l'eau n° 2000/60/CE qui donne pour objectif d'atteindre un bon état écologique pour toutes les eaux de surface.

S'ajoute à cela, la nécessité d'aménager les locaux du bâtiment administratif de sorte que les agents d'exploitation de la STEP puissent prendre leur poste directement sur leur lieu de travail et non plus à la STEP de Jonage comme actuellement.

## II - Description du projet

Les travaux comprendront :

- la reconstruction des ouvrages de gestion des boues,
- la déconstruction des ouvrages de la STEP datant des années 1980,
- la construction des ouvrages de traitement des eaux usées, dont la nature et les performances dépendront du niveau de rejet à respecter réglementairement,
- l'aménagement des locaux réalisés lors de la tranche 1 et des accès à l'usine pour une prise de poste des agents sur le site de Meyzieu,
- dans le cas où les services de l'État l'imposerait, la création d'un diffuseur à l'extrémité de la conduite de rejet, afin d'assurer une meilleure dissipation des eaux rejetées dans le canal de Jonage.

Ces travaux seront réalisés sous maîtrise d'œuvre externe.

## III - Coût du projet

Le montant total du projet est estimé à 11 000 000 € HT au budget annexe de l'assainissement, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Dépenses pour le projet en € HT	130 033	201 790	491 510	4 943 833	3 502 500	1 730 334	<b>11 000 000</b>

Les frais de fonctionnement de l'ouvrage seront à la charge du service exploitation de la direction adjointe de l'eau.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** les travaux relatifs à la rénovation de la STEP de Meyzieu (tranche 2).

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P19 - Assainissement pour un montant de 10 000 000 € HT, en dépenses, à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 220 833 € HT en 2020,
- 4 780 500 € HT en 2021,
- 3 333 333 € HT en 2022,
- 1 665 334 € HT en 2023,

sur l'opération n° 2P19O5496.

**3° - Autorise** monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse les subventions pour les actions et travaux menés dans le cadre de ce projet,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents et corrections nécessaires auxdites demandes et à leur régularisation.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2019.**

.